

Référence : C.N.227.2021.TREATIES-XXVII.2.a (Notification dépositaire)

PROTOCOLE DE MONTRÉAL RELATIF À DES SUBSTANCES QUI
APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE
MONTRÉAL, 16 SEPTEMBRE 1987

BAHREÏN : RETRAIT DE DÉCLARATION FORMULÉE LORS DE L'ADHÉSION ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 8 juillet 2021.

Le Gouvernement de Bahreïn a notifié son retrait de la déclaration ci-après formulée lors de l'adhésion :

(Traduction) (Original : anglais)

L'adhésion de l'État de Bahreïn audit Protocole n'entraîne en aucune façon la reconnaissance d'Israël ou l'établissement avec celui-ci de relations quelconques.

Le 13 juillet 2021



¹ Voir notification dépositaire C.N.118.1990.TREATIES-5/4 du 5 juin 1990 (Adhésion : Bahreïn).